

Mais il y a cinq ans, elle, son mari et ses enfants étaient considérés comme aisés.

En 2007, pratiquant l'agriculture sur cinq hectares de terre, Kimbi pouvait confortablement nourrir sa famille, et disposait encore suffisamment de vivres en surplus pour vendre. Dans un pays où 40 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, sa famille était comptée parmi les riches.

Mais les choses ont changé après le décès de son mari il y a cinq ans. Presque tout a été arraché à elle et ses enfants.

"Juste au lendemain de l'enterrement de mon mari, mes beaux-parents ont confisqué les cinq hectares de terre que mon époux et moi avons exploités pendant 27 ans", a-t-elle déclaré à IPS. Les pratiques traditionnelles dans la région donnent le droit d'hériter de la terre exclusivement aux hommes".

"Les choses sont devenues si difficiles que j'ai dû retirer certains de mes enfants de l'école", a-t-elle souligné.

Deux de ses enfants ne fréquentent plus l'école secondaire, et trois autres ont du mal à faire le primaire. Le président camerounais Paul Biya a décrété la gratuité de l'enseignement primaire au Cameroun en 2004, mais les parents sont toujours tenus de payer des frais pour aider au fonctionnement des écoles mal équipées.

Le problème de Kimbi n'est pas un cas isolé. Les chiffres de l'Institut national de la statistique pour l'année 2010 indiquent que les femmes représentent 52 pour cent des 20 millions d'habitants du Cameroun.

Et bien que les femmes produisent 80 pour cent des besoins alimentaires du Cameroun selon

le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, elles possèdent seulement deux pour cent des terres, indiquent les statistiques de 2011 du Réseau pour l'égalité entre les sexes au Cameroun.

"Si nous parlons d'une société juste et équitable, alors les femmes devraient pouvoir contrôler au moins 35 pour cent des terres", a déclaré à IPS, Judith Awondo, la coordinatrice du réseau, une organisation non gouvernementale (ONG) qui œuvre pour l'autonomisation des femmes.

Bien que l'Arrêté 1974 sur le régime foncier au Cameroun garantisse un accès égal à la terre pour tous les citoyens, les lois et pratiques coutumières qui discriminent les droits fonciers des femmes l'emportent sur les lois statutaires. Cela a affecté le bien-être économique des femmes.

"L'incapacité des femmes à accéder et à contrôler librement des ressources productives les met dans une position plus faible en termes de productivité agricole et de croissance économique, de sécurité alimentaire, de revenu familial et de participation équitable à la gouvernance", a expliqué à IPS, Fon Nsoh, coordinateur du Mouvement pour le droit à l'alimentation au Cameroun, une ONG locale.

Selon l'enquête sur les ménages réalisée en 2007, 52 pour cent des personnes vivant dans les ménages pauvres au Cameroun sont des femmes.

Les problèmes de l'accès à la terre pour les femmes et les communautés ont été aggravés par l'accaparement des terres perpétué par les multinationales et les riches de la société, selon Nsoh. Il a notamment cité le cas des Fermes Heracles dans la région Sud-Ouest du Cameroun comme le "plus brûlant et le plus contesté".

Le 7 novembre 2011, la Haute cour de la Division judiciaire de Kupe-Muanenguba, dans la région Sud-Ouest, a ordonné que le projet soit arrêté. Mais Nsoh a exprimé son inquiétude que l'entreprise évoluait avec la création d'une plantation de 73.000 hectares de palmiers à huile avec un bail de 99 ans basé sur des "conditions scandaleusement négociées".

'Oakland Institute', basé aux Etats-Unis, et Greenpeace, une organisation internationale de protection de l'environnement, ont publié un rapport estimant que ce projet, situé dans ce qui est décrit comme un point chaud de la biodiversité entre quatre grandes zones de préservation, pourrait négativement affecter jusqu'à 45.000 personnes.

Les groupes de protection de l'environnement accusent les Fermes Herakles, une entreprise agricole basée à New York, d'avancer avec des plans malgré deux injonctions judiciaires et l'absence d'une autorisation gouvernementale, et en dépit d'une grande opposition communautaire.

"Il y a des milliers de gens là-bas qui risquent de perdre leurs terres agricoles, en particulier les femmes qui ne faisaient pas partie des négociations", a affirmé Nsoh à IPS.

Il travaille maintenant avec d'autres ONG et organisations de la société civile pour effectuer des réformes sur l'Arrêté 1974 relatif au régime foncier qui régleme les questions foncières au Cameroun.

"L'Arrêté 1974 sur le régime foncier est dépassé. Il a été adopté il y a environ 38 ans et ne correspond plus à la réalité des temps modernes", a indiqué Nsoh.

L'article 1:2 de L'Arrêté 1974 sur le régime foncier dit que "l'Etat doit être le gardien de toutes les terres. Il peut en cette capacité intervenir pour assurer une utilisation rationnelle des terres ou dans l'intérêt absolu, la défense ou les politiques économiques de la nation".

Nsoh soutient qu'une telle clause exclut les communautés des négociations foncières, citant plusieurs cas où l'Etat a exproprié des terres à des fins d'investissement, sans consulter les communautés qui y vivaient.

Avec d'autres ONG et organisations de la société civile, le mouvement de Nsoh fait pression pour une législation plus inclusive, plaidant que la loi spécifie non seulement que les communautés soient impliquées dans les négociations foncières, mais aussi qu'une très grande importance soit accordée aux femmes et aux groupes vulnérables lorsqu'il s'agit de

négociations sur des questions foncières, afin qu'ils puissent au moins "avoir l'accès et le contrôle".

Par Ngala Killian Chimtom, <http://fr.allafrica.com/stories/201210240242.html?viewall=1>